



**Procès Verbal de la réunion du 17 juin 2019
du Conseil d'Administration de
BONBADILOM Fougeré-Thorigny**

Présent(e)s :

Mme Gwendoline BOURNONVILLE, Mme Hélène GRELLIER, Mme Nadège DE LAMBILLY, Mme Carole LE GALL, Mme Gaëlle MANDIN et Mme Mélanie AZURMENDI.

Excusé(e)s :

Mr Pierre CAMINADE

Réunion sur convocation de Mesdames Hélène Grellier et Gwendoline Bournonville à l'ALSH Bonbadilom, 32 rue du Commerce, 85480 Fougeré, à 19h45.

Ordre du jour :

1. Election des membres du Bureau
2. Délégation de signature pour le compte bancaire
3. Autorisation des signatures des contrats

1) Election des Membres du Bureau

Mme Bournonville rappelle que le nombre de personnes au sein du bureau est de 6 membres se répartissant de la manière suivante :

- 2 Co-présidents,
- 2 Co-secrétaires,
- 2 Co-trésoriers.

Mme Bournonville demande aux candidats aux différentes fonctions de se présenter à l'ensemble des membres présents.

Sont candidats :

- Présidents : Mme Bournonville et Mme Grellier
- Secrétaires : Mme Le Gall et Mme Azurmendi
- Trésoriers : Mme De Lambilly et Mme Mandin

Mme Bournonville propose aux membres présents si quelqu'un s'oppose à un vote à main levée. Devant l'absence d'opposition, Mme Bournonville soumet les candidats aux différentes fonctions au vote des membres du Conseil d'Administration.

Sont élus :

- 1er Co-président : Mme Bournonville Gwendoline à l'unanimité soit 5 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention ;
- 2ème Co-président : Mme Grellier Hélène à l'unanimité soit 5 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention ;
- 1er Co-secrétaire : Mme Le Gall Carole à l'unanimité soit 5 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention ;
- 2ème Co-secrétaire : Mme Azurmendi Mélanie à l'unanimité soit 5 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention ;
- 1er Co-trésorier : Mme De Lambilly Nadège à l'unanimité soit 5 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention ;
- 2ème Co-trésorier : Mme Mandin Gaëlle à l'unanimité soit 5 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention ;

2) Délégation de signature pour le compte bancaire

Mmes les Présidentes soumettent au Conseil d'Administration la désignation des personnes du bureau habilitées à faire fonctionner les comptes ouverts.

Après délibération, le Conseil d'Administration accrédite les personnes suivantes à l'unanimité, soit 6 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

- Mme Bournonville et Mme Grellier, Co-présidentes
- Mme De Lambilly et Mme Mandin, Co-trésorières

3) Autorisation signature contrats et autres documents

Mmes les Co-présidentes soumettent au Conseil d'Administration l'autorisation aux Co-présidentes, aux Co-trésorières et aux Co-secrétaires de signer tout contrat nécessaire au bon fonctionnement de l'association après autorisation du Conseil d'Administration.

Cette résolution est acceptée à l'unanimité soit 6 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

L'ordre du jour étant clos, les Présidentes remercient les membres présents de leur contribution et lève la séance.

Fait à Fougeré, le 17 juin 2019

La secrétaire de séance
Mme Le Gall Carole

La Co-présidente
Mme Grellier Hélène

La Co-présidente
Mme Bournonville Gwendoline